

DEPARTEMENT DE L'AIN

Commune de 01430

ST MARTIN DU FRESNE

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 FEVRIER 2014 à 20 heures.**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Absents excusés : Mr LIGNY ayant donné procuration à Mr VELAS.
Madame JANIN-THYVOT et Messieurs JACQUEMET et URBIN.

Secrétaire de séance: Mme Nicole SCHOUWEY.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec SOCOTEC, pour la visite périodique des installations électriques de l'agence postale communale. Le coût annuel des honoraires s'élève à 96,00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat d'entretien avec l'entreprise « Tout pour le Clocher » de Guéreins dans l'Ain. Cela concerne l'horlogerie et le mécanisme des cloches de l'Eglise. Le coût annuel est fixé à 195,00 € HT.

Prend une délibération pour les ventes de bois 2014, cela concerne les parcelles soumises au régime forestier.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commandes entre les communes de l'ancienne communauté de communes Lac de Nantua et la commune de Nantua, pour le balayage des rues. En effet, cette compétence n'a pas été reprise par la nouvelle Communauté de Communes du Haut-Bugey.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention de servitude de passage sur deux parcelles communales pour la mise en place de la ligne électrique souterraine du futur parc éolien. Une indemnité de 20 € sera versée à la commune.

Monsieur le Maire et Madame Eveline PREVITALI font le point sur le dossier des rythmes scolaires. Des contacts ont été pris avec ALFA 3A qui gère déjà le centre de loisirs. Une première estimation est parvenue en Mairie. Des points seront définis lors du prochain conseil d'école qui se déroulera fin février, puis le conseil municipal devra alors se prononcer sur un certain nombre d'options.

Le Conseil Municipal,

Accepte de racheter des éléments pour agrandir le podium d'une travée, coût 3.390,00 € HT.

Envisage d'acquérir une auto laveuse pour les locaux scolaires.

Décide de placer le mur d'escalade, prêté dans le cadre de l'USEP, sous le hangar communal.
Des barrières de chantier seront installées pour la sécurité en dehors du temps scolaire.

Prend connaissance des dossiers présentés par Monsieur Burgat pour des travaux de voirie à l'entrée nord du village et au lotissement de la Crozette.

Fixe le bureau de vote pour les élections municipales des 23 et 30 Mars prochain.

Séance levée à 23 h 30.

Le Maire,
Dominique TURC